



Intersyndicale CGT-CFDT-SNETAP/FSU  
du Lycée Professionnel Maritime de Saint-Malo

Saint-Malo, le 22 mars 2007

**Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes**  
3 place de Fontenoy  
75007 PARIS

### **PREAVIS DE GREVE**

La mobilisation des personnels lors de la journée de grève du 13/03/07 a été totale. Les soutiens des familles, des élèves, des professionnels, du Député-Maire de Saint-Malo et des élus locaux, du Conseil Régional de Bretagne, ont afflué et continuent d'arriver. Cette conjonction de mobilisations n'a pas encore suffi à convaincre l'État qu'il fallait maintenir l'emploi affecté au CDI et à la maintenance informatique du Lycée Professionnel Maritime de Saint-Malo.

Depuis le 14/03, date de départ de Bertrand NOUAZE, le CDI n'est plus accessible aux élèves, faute d'encadrement. Les problèmes de fonctionnement des installations informatiques n'ont pas tardé à apparaître : certains incidents mettent en cause le bon déroulement d'enseignements, et risquent à terme d'empêcher la réalisation de certaines séquences de Contrôle en Cours de Formation (automatisme). L'attestation Scolaire de Sécurité Routière ne peut pas être mise en œuvre sous sa nouvelle forme informatique (logiciel réseau). La mise à jour des anti-virus et des protections des réseaux (firewall, filtres...) est commandée pour plus de 2000,00 € et nous ne savons pas qui pourra les installer...

La région Bretagne s'est saisie du problème, et essaye d'apporter une réponse, par des courriers adressés aux services de l'État, et la venue sur le Lycée Professionnel Maritime d'une conseillère régionale. L'État (préavis adressé au Cabinet du Ministre et au Directeur des Affaires Maritimes, rencontre avec le Directeur Régional des Affaires Maritimes...) n'a montré à ce jour aucune volonté dans la résolution du problème. Pourtant, certains Lycées Maritimes bénéficient de titulaires pour assurer ces fonctions. Nous réclamons un traitement équitable des établissements. Les élèves du LPM de Saint-Malo ne mériteraient-ils pas le même traitement qu'ailleurs ? Nous rappelons également que l'État sait mettre gracieusement 12 postes budgétaires à disposition de la Formation Continue en Bretagne et a contrario ne remplit pas ses obligations envers la formation initiale.

Dans ces conditions, l'intersyndicale CGT/CFDT/SNETAP-FSU, conformément à la décision prise en Assemblée Générale des personnels le mardi 13/03/07, dépose un préavis de grève reconductible pour la journée du jeudi 19 avril 2007.

L'intersyndicale appelle l'ensemble des personnels, des élèves, des parents, des professionnels, des élus, à continuer à les soutenir activement par des courriers, motions, pétitions... ou par leur présence lors de cette journée d'action sur le Lycée Professionnel Maritime de Saint-Malo. D'ores et déjà, la conseillère régionale a fait savoir qu'elle serait présente ce jour là pour soutenir le mouvement.

Pour la CGT  
J. Duché

Pour la CFDT  
Y. Bouleuc

Pour le SNETAP-FSU  
L. Blin